



## *Les Brèves du conseil municipal du 14 décembre 2023*



Le conseil municipal, réuni en date du 14 décembre 2023 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

### **1) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 : projets subventionnables**

- Réfection du chemin rural Dietweg situé entre la rue de la Gare et la rue du Rhin. Les travaux de réfection d'un chemin rural sont susceptibles de bénéficier d'une aide au titre de la DETR. Compte tenu du montant élevé des travaux, le conseil municipal a décidé de reporter les travaux de réfection du chemin rural dit Dietweg.
- Vidéoprotection 2<sup>ème</sup> tranche : 14 caméras supplémentaires seront installées dans la commune pour un montant prévisionnel de 135 000 € TTC. Compte tenu des diverses aides, notamment la subvention DETR, la charge résiduelle communale serait de 59 000 €.
- Remplacement de jeux de proximité : les équipements sportifs de proximité et les aires de jeux pour enfants sont susceptibles de bénéficier d'une aide au titre de la DETR (entre 20 et 50 % du montant subventionnable). Les conseillers ont décidé de refaire un certain nombre d'équipements destinés aux enfants pour 28 000 € : remettre la maisonnette qui était installée à l'école Dumas à la Plaine de Jeux – remplacer le tourniquet au parc Schongauer – rénover le théâtre de plein air dans la Plaine de Jeux.

### **2) Personnel**

- Assurance prévoyance du personnel : les conseillers ont été informés de la hausse des taux de cotisation des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de 17 %.
- Prime pouvoir d'achat : Les conseillers ont approuvé la proposition du Maire de verser, aux agents communaux qui remplissent les conditions, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Cette prime sera versée en 2024 et son montant est déterminé en fonction d'un barème établi selon la rémunération perçue entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023.
- Création d'un emploi permanent de responsable technique de la salle des fêtes : suite au départ du technicien actuel, le conseil a décidé de créer un poste de responsable technique de la salle des fêtes à temps complet (35h par semaine, à horaires variables). Les missions principales de cet emploi seront les suivantes : gestion technique des locations – manifestations et spectacles : préparation et installation de la salle, tenue de la régie (lumières, son) - entretien du bâtiment, des outils et des extérieurs... Une procédure de recrutement sera prochainement lancée.

### **3) RD52 : abattage d'arbres et vente de bois**

Une coupe des arbres malades sur une parcelle, longue de 22 mètres longeant la RD 52, est nécessaire afin de permettre une régénération naturelle de la forêt. La société Elagage et Paysage effectuera ces travaux au courant du mois de janvier 2024 si la météo le permet pour un montant de 16 056 € TTC. Les grumes feront l'objet d'une vente aux enchères une fois l'abattage terminé, pour une mise à prix de 50 € le stère. Les enchères en augmentation seront au minimum de 10 €. Le nombre des lots sera déterminé en fonction de la quantité et de la dimension des grumes.

### **4) Comcom Alsace Rhin Brisach : rapport annuel 2022**

Le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dans la Comcom Alsace Rhin Brisach est tenu à la disposition du public en mairie.

### **5) SIAEP de la Plaine du Rhin: rapport EAU 2022**

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est tenu à la disposition du public en mairie.

### **6) Subvention à l'amicale des anciens combattants du 28<sup>ème</sup> régiment d'infanterie et de la forteresse**

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € afin d'aider l'amicale qui a financé les travaux de rénovation du monument aux morts de la casemate situé sur l'île du Rhin.

## 7) ALDI : demande de permis de construire

Une demande de permis de construire a été déposée par la société Immaldi & Cie pour la construction d'un commerce Aldi, avec panneaux solaires sur la totalité de la toiture. Le magasin devrait être implanté dans la zone d'activités du Château d'Eau.

## 8) Planification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : consultation de la population

La loi du 10 mars 2023 instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires. Dans ce cadre, il est demandé à la Commune d'identifier sur des plans les zones d'accélération qui sont définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité et géothermie. Les plans seront ensuite soumis à la concertation des habitants qui seront informés par les différents moyens de communication de la mairie. Le dossier de consultation contenant les propositions de zones pourra être consulté par les habitants en mairie ainsi que sur le site internet de la commune. Le public pourra donner son avis sur les zones par mail à [mairie@volgelsheim.fr](mailto:mairie@volgelsheim.fr) ou par courrier à l'adresse de la mairie ou inscription sur un registre disponible en mairie.

## 9) Point Vert

La Comcom communique ce message : « Par délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021, la Communauté de communes a pris la décision de rationaliser le schéma de collecte des déchets encombrants.

A partir du 1er janvier 2024, ce schéma comprendra :

- deux déchèteries intercommunales (BIESHEIM et BLODELSHEIM) acceptant toutes les filières de déchets ;
- deux points verts intercommunaux (DESSENHEIM et HEITEREN) acceptant les végétaux et les gravats.

Pour les végétaux, pensez aux solutions alternatives telles que le broyage, le compostage ou le mulching.

Des guides et plaquettes du jardinage au naturel sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.paysrhinbrisach.fr/dechets-et-environnement/dechets/les-consignes-de-tri/>

La communauté de communes propose également des composteurs à tarif réduit aux habitants »

**FERMETURE PROGRAMMÉE DU POINT VERT DE VOLGELSHEIM - Pour toutes questions, s'adresser à la Comcom au 03 89 72 56 49.**

- **A partir du 31 décembre 2023, le point vert sera définitivement fermé par la Comcom Alsace Rhin Brisach.**
- **La compétence de gestion des déchets relève de la Comcom depuis la mise en place des points verts.**
- **La commune de VOLGELSHEIM va étudier la possibilité de conserver la collecte des branchages et de valoriser ces déchets.**

**Ouverture exceptionnelle du point vert de VOLGELSHEIM les mercredis 20 et 27 décembre**  
**Fermeture du point vert les samedis 23 et 30 décembre**

## Achat de feux d'artifice, pétards... et dispositif de sécurisation à l'occasion des fêtes de fin d'année



Selon l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin, nous vous rappelons que jusqu'au 03 janvier 2024 : **l'achat, la vente, la cession, l'utilisation, le port et le transport des artifices dits de divertissement et des articles pyrotechniques** de catégories C2, F2, C3, F3, C4, P2 et F4 **sont interdits** sur l'ensemble du territoire des communes du Haut-Rhin.

En cette période des fêtes de fin d'année, la mairie relaie également quelques **recommandations de vigilance** : les habitants sont invités à ranger, si possible, les conteneurs à ordures, voire à verrouiller les locaux à poubelles lorsque cela est réalisable et à rentrer leur véhicule dans leur garage ou sur leur propriété. Ces conseils préventifs sont privilégiés afin de limiter les éventuels troubles à l'ordre public.

## Ramassage des sapins de Noël

Le ramassage aura lieu le **mardi 9 janvier** : merci de déposer votre sapin sur le trottoir **avant 8 heures** du matin ce jour-là.



*Le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année*

Directeur de la publication : C. BOLLINGER

Dépôt légal L 100-05 / 00004

Pour préserver l'environnement la commune de Volgelsheim utilise du papier recyclé